



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de l'EURE

Mairie de Romilly sur Andelle

1 rue Neuve - 27610 ROMILLY SUR ANDELLE

**TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE au 01/01/2024**

Suite à la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenu à l'Hôtel de ville le 11 décembre 2023, il a été voté les nouveaux tarifs de la restauration scolaire applicables 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	TARIF 2023	TARIF 2024
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	3,50 €	<b>3,60 €</b>
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,60 €	<b>4,75 €</b>
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	4,55 €	<b>4,70 €</b>
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	5,75 €	<b>5,90 €</b>
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,80 €	<b>0,80 €</b>
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	1,05 €	<b>1,05 €</b>
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	4,85 €	<b>5 €</b>

**Jean-Luc ROMET**

Maire de Romilly sur Andelle